



Dotations de fonctionnement complémentaires 2014

Rapport n° CP/2014/14

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 21 octobre 2013, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Le collège "Leclerc" à Schiltigheim a sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2013.

Cette demande de dotation représente la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ce collège a respecté, lors de l'adoption de son budget 2013, le montant recommandé par le Département pour la viabilisation. Je vous propose donc d'allouer au collège "Leclerc" une dotation de fonctionnement complémentaire de **10 000 €**.

II – Dotation "Autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" 2014

Pour le calcul de la dotation "euro/élève" attribuée à chaque collège, le Conseil Général utilise les effectifs communiqués par l'Inspection d'Académie (IA).

Pour 2014, l'IA n'avait pas intégré les effectifs de l'Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPEAA) et les enfants du voyage du collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg.

Afin de régulariser cette situation, je vous propose d'attribuer au collège "Lezay Marnésia" un complément de dotation de **1 860 €**.

III – Véhicules de service

Le collège "Rembrandt Bugatti" à Molsheim sollicite une subvention pour le renouvellement de son véhicule de service. En effet, l'état d'entretien et l'âge de ce véhicule (18 ans) nécessite son remplacement.

Compte tenu des faibles fonds de réserve du collège, je vous propose de lui allouer une subvention forfaitaire de **5 800 €** pour l'achat d'un véhicule équipé d'une attache remorque.

IV – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

MARLENHEIM lame à neige	1 000 €
NIEDERBRONN LES BAINS piano pour l'enseignement de la musique	1 500 €
TOTAL	2 500 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 142 661,00 €	13 142 661,00 €	20 160,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 20 160 €, soit :

- 10 000 € au collège "Leclerc" à Schiltigheim au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2013

- 1 860 € au collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg au titre de la dotation "Autres dépenses de fonctionnement - euro/élèves" de 2014

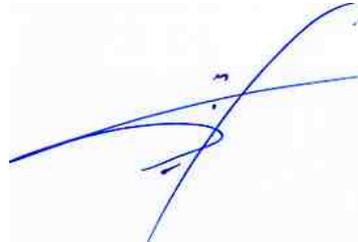
- 5 800 € au collège "Rembrandt Bugatti" à Molsheim pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une attache remorque

- 2 500 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
. MARLENHEIM : 1 000 € (lame à neige)
. NIEDERBRONN LES BAINS : 1 500 € (piano)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL